

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt et un,

Le 18 mai à 18 heures 45, le Conseil municipal, légalement convoqué le 11 mai 2021, s'est réuni à La Numéro 3, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MIOSSEC Sébastien, Maire.

Etaient présents (26) : S. MIOSSEC, J. TALGORN, C. HUS, V. PRUVOST, F. PENCHE, D. CADO, A. MARSILLE, V. PENNOBER, C. HENNÉ, C. FLORIT, D. LE NOC, B. LE COZ, O. BARBEDETTE, S. LE BRETON, S. LE SQUER, J. FURIC, M. DIGUE, C. POULHALEC, C. KERYHUEL, C. CIAPA, E. HERNIGOU, G. PILORGÉ, S. LANGLAIS, K. LE CARRE, C. MESTRES, C. NERZIC.

Absent représenté (1) : G. GENTIL par F. PENCHE

Absent non représenté (0) :

27 votants pour ce Conseil municipal.

Une captation de la séance est réalisée pour une diffusion en direct sur le compte Facebook de la commune.

A l'unanimité des voix madame Olivier BARBEDETTE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions portant sur le compte-rendu du précédent Conseil municipal. Le précédent compte-rendu est mis aux voix : **Adopté à l'unanimité**

Monsieur le maire informe qu'il y a deux précisions à l'ordre du jour :

- Point XVIII – RESSOURCES - PERSONNEL COMMUNAL : ÉLECTIONS 2021 – INDEMNITES DE MISE SOUS PLI. En plus de la proposition contenue dans la note, il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Moëlan-sur-Mer.
- Point XXI – RESSOURCES - QUIMPERLE COMMUNAUTE – FONDS DE CONCOURS PATRIMOINE – PROGRAMME 2021. Aux travaux déjà énumérés dans la note de présentation il est proposé au conseil municipal d'ajouter la remise en service de la cloche 1 de l'Église Saint Pierre ainsi que divers traitements pour un montant global de 2 659.02 € TTC.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le maire informe qu'il y a un ajout à l'ordre du jour :

- VIE LOCALE – CULTURE – FINANCEMENT - Appel à propositions - L'été culturel en Bretagne. Il s'agit d'approuver le principe d'une candidature l'appel à proposition de la DRAC Bretagne et d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document contractuel relatif à cette candidature.

Adopté à l'unanimité

I – TOUTES COMMISSIONS - ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Les différentes demandes de subventions ont été examinées par les commissions concernées qui proposent les attributions figurant en annexe pour un montant de 38 820 €. La prévision budgétaire est de 44 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les attributions présentées.

1 - Culture

Associations	Thématique	Provenance	Montant 2020 accordé	Montant demandé pour 2021	Proposition Montant 2021 suite aux commissions
KEVRENN DE L'AVEN	Culture	Locale	200,00 €	2 000,00 €	500,00 €
Pour la promotion du chant et de la musique	Culture	Locale	700,00 €	700,00 €	700,00 €
THEATRE OSTREA	Culture	Locale	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €
JUMELAGE MVRM	Culture	Locale	2 000,00 €	- €	- €
Familles rurales section loisirs et culture	Culture	Locale	700,00 €	900,00 €	900,00 €
Cercle celtique les Fleurs d'Aïonc de l'Aven	Culture	Locale	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Il y a 90 ans, La Tempête	Culture	Locale	- €	500,00 €	350,00 €
AMICIS	Culture	Locale	- €	800,00 €	800,00 €
Culture - Total associations locales			8 300,00 €	9 600,00 €	7 950,00 €
Total Culture			8 300,00 €	9 600,00 €	7 950,00 €

Monsieur le Maire et Cécilia Nerzic ne prennent pas part au vote
Adopté à l'unanimité

2- Divers

Associations	Thématique	Provenance	Montant 2020 accordé	Montant demandé pour 2021	Proposition Montant 2021 suite aux commissions
SNSM CLOHARS-CARNOET	Divers	Extérieure	200,00 €	200,00 €	200,00 €
ASSOCIATION LA BELLE ANGELE	Divers	Extérieure	200,00 €	500,00 €	500,00 €
	Divers - Total associations extérieures		400,00 €	700,00 €	700,00 €
Artisans et Commerçants Riécolis	Divers	Locale	2 000,00 €	- €	- €
	Divers - Total associations locales		2 000,00 €	- €	- €
	Total Divers		2 400,00 €	700,00 €	700,00 €

Adopté à l'unanimité

3 – Éducatif

Associations	Thématique	Provenance	Montant 2020 accordé	Montant demandé pour 2021	Proposition Montant 2021 suite aux commissions
APE du Sacré-Cœur	Educatif	Locale	850,00 €	850,00 €	850,00 €

Florence PENCHE n'a pas pris part au vote

Adopté :

Abstention : 10 – S. LANGLAIS, J. FURIC, M. DIGUE, C. KERYHUEL, C. NERZIC, S. LE BRETON, C. HUS, B. LE COZ, V. PRUVOST, J. TALGORN

Contre : 1 – O. BARBEDETTE

Pour : 15

Associations	Thématique	Provenance	Montant 2020 accordé	Montant demandé pour 2021	Proposition Montant 2021 suite aux commissions
LYCEE PROFESSIONNEL MARITIME ET AQUACOLE	Educatif	Extérieure	35,00 €	- €	- €
AEP SKOL DIWAN KEMPERLE	Educatif	Extérieure	35,00 €	- €	- €
ECOLE GUEHENNO ULIS QUIMPERLE	Educatif	Extérieure	90,00 €	- €	40,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE DE KERNEUZEC	Educatif	Extérieure	160,00 €	- €	- €
FSE du collège / SEGPA de la Villemarqué	Educatif	Extérieure	150,00 €	150,00 €	150,00 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE PENANROZ	Educatif	Extérieure	1 250,00 €	- €	- €
Association PLASSO'JEUNES	Educatif	Extérieure	4 800,00 €	7 000,00 €	5 000,00 €
TES CAP	Educatif	Extérieure	- €	100,00 €	80,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DE PENANROZ	Educatif	Extérieure	- €	250,00 €	250,00 €
Centre de formation d'apprentis de la CMA des Côtes d'Armor	Educatif	Extérieure	- €	100,00 €	- €
	Éducatif - Total associations extérieures		6 520,00 €	7 600,00 €	5 520,00 €
Amicale Laïque du Bélon	Educatif	Locale	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
APE école publique	Educatif	Locale	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
	Éducatif - Total associations locales		3 500,00 €	1 500,00 €	3 500,00 €
	Total Éducatif		10 020,00 €	9 100,00 €	9 020,00 €

Caroline CIAPA n'a pas pris part au vote

Adopté à l'unanimité

4 – Entraide/Solidarité

Associations	Thématique	Provenance	Montant 2020 accordé	Montant demandé pour 2021	Proposition Montant 2021 suite aux commissions
FNATH	Entraide solidarité	Extérieure	100,00 €	100,00 €	100,00 €
France ALZHEIMER	Entraide solidarité	Extérieure	- €	100,00 €	- €
SOLIDARITE PAYSANS DE BRETAGNE	Entraide solidarité	Extérieure	50,00 €	- €	100,00 €
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN	Entraide solidarité	Extérieure	250,00 €	400,00 €	250,00 €
SECOURS CATHOLIQUE AVEN BELON	Entraide solidarité	Extérieure	350,00 €	400,00 €	350,00 €
SECOURS POPULAIRE Français QUIMPERLE	Entraide solidarité	Extérieure	350,00 €	- €	250,00 €
Société française de la CROIX BLEUE QUIMPERLE	Entraide solidarité	Extérieure	100,00 €	- €	- €
ASSOCIATION ESPOIR DU PAYS DE QUIMPERLE	Entraide solidarité	Extérieure	350,00 €	- €	- €
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	Entraide solidarité	Extérieure	- €	400,00 €	- €
GSCF Sapeurs pompiers humanitaires	Entraide solidarité	Extérieure	- €	200,00 €	- €
AXISTANCE	Entraide solidarité	Extérieure	- €	300,00 €	300,00 €
CENT POUR UN TOIT	Entraide solidarité	Extérieure	500,00 €	650,00 €	500,00 €
	Entraide solidarité - Total associations extérieures		2 050,00 €	2 550,00 €	1 850,00 €
Association des Aidants Familiaux du Finistère	Entraide solidarité	Locale	500,00 €	1 500,00 €	500,00 €
Protection civile antenne de Riec/Bélon	Entraide solidarité	Locale	1 250,00 €	1 500,00 €	1 250,00 €
	Entraide solidarité - Total associations locales		1 750,00 €	3 000,00 €	1 750,00 €
	Total Entraide solidarité		3 800,00 €	5 550,00 €	3 600,00 €

Claude KERYHUEL n'a pas pris part au vote

Adopté à l'unanimité

5 – Environnement

Associations	Thématique	Provenance	Montant 2020 accordé	Montant demandé pour 2021	Proposition Montant 2021 suite aux commissions
AAPPMA DE QUIMPERLE	Environnement	Extérieure	300,00 €	300,00 €	300,00 €
AAPPMA de pont Aven	Environnement	Extérieure	100,00 €	500,00 €	100,00 €
RIVIERES ET BOISAGE BELON BRIGNEAU MERRIEN	Environnement	Extérieure	100,00 €	- €	- €
Société de chasse de l'Aven Bélon	Environnement	Extérieure	- €	300,00 €	300,00 €
Association de protection de la biodiversité, des espèces, des cultures et de la population	Environnement	Extérieure	- €	200,00 €	200,00 €
Environnement - Total associations extérieures			500,00 €	1 300,00 €	900,00 €
Révoins le jardin	Environnement	Locale	300,00 €	- €	300,00 €
Environnement - Total associations locales			300,00 €	- €	300,00 €
Total Environnement			800,00 €	1 300,00 €	1 200,00 €

Adopté à l'unanimité

6 – Sport

Associations	Thématique	Provenance	Montant 2020 accordé	Montant demandé pour 2021	Proposition Montant 2021 suite aux commissions
MOËLAN CYCLO CLUB	Sport	Extérieure	- €	800,00 €	300,00 €
Sport - Total associations extérieures			- €	800,00 €	300,00 €
LES PONGISTES DU BELON	Sport	Locale	400,00 €	- €	500,00 €
BELON TENNIS CLUB	Sport	Locale	5 400,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €
ARCHERS DES AVENS	Sport	Locale	1 500,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €
ASSOCIATION DE JUDO BELON-AVEN	Sport	Locale	2 800,00 €	3 000,00 €	2 800,00 €
FC AVEN BELON	Sport	Locale	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
TRAIL DE L'HÛTIRE	Sport	Locale	250,00 €	500,00 €	300,00 €
CLUB SPORTIF RIECOIS	Sport	Locale	700,00 €	700,00 €	700,00 €
Sport - Total associations locales			15 050,00 €	15 600,00 €	15 200,00 €
Total Sport			15 050,00 €	16 400,00 €	15 500,00 €

Didier CADO, Denis LE NOC et Michel DIGUE ne prennent pas part au vote

Adopté à l'unanimité

II – VIE LOCALE - ESTIVALES 2021 - CONVENTION

La commune accompagnera en 2021 l'organisation du festival « Les Estivales » qui proposera un itinéraire-découverte de l'univers de la musique baroque et classique. Cette année, l'organisation de ce festival de 5 spectacles sera de nouveau confiée au Comité d'Animation Riécois.

Comme l'an passé, il convient de rédiger une convention spécifique afin de régler l'organisation et le financement de ce festival. La participation financière de la commune est de 3 150 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention,
- d'approuver le montant de la participation financière de la commune à l'organisation de ce festival de musique baroque,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

III – VIE LOCALE - ACCUEIL DE FORMATIONS ARTISTIQUES EN RESIDENCE - CONVENTION TYPE

Dans le cadre de son projet culturel, et nouvellement dotée d'un équipement disposant d'une salle de diffusion « La Numéro 3 », la commune souhaite organiser la possibilité d'accueil de formations artistiques en résidence sur son territoire. Les résidences sont à l'articulation d'une politique de création artistique et de démocratisation culturelle par la présence artistique qu'elles proposent, et doivent favoriser un égal accès pour tous à la culture.

Les objectifs de cette démarche sont pluriels :

- Soutenir les formations artistiques malmenées par le contexte sanitaire,
- Apporter un accompagnement à l'aide à la création et à la diffusion artistique,
- Encourager le déclassement des pratiques culturelles,
- Favoriser un lien durable entre artistes/auteurs et publics, à partir d'œuvres déjà créées ou en création,
- Encourager des actions innovantes d'implication des populations dans les projets culturels et artistiques.

Afin d'apprécier les projets accueillis, des critères d'appréciation sont proposés :

- La qualité du projet artistique et culturel de la résidence,
- La reconnaissance professionnelle des artistes/auteurs invités, leur insertion dans les réseaux professionnels de diffusion,
- Les partenariats avec les partenaires culturels du territoire,
- La présence d'une équipe professionnelle ou d'un professionnel pour animer et coordonner le projet,
- La qualité et l'originalité des actions prévues en direction de publics variés (hors contexte Covid),
- L'intégration du projet de résidence dans le projet artistique et culturel du lieu ou du territoire.

Ces résidences s'adressent à des artistes professionnels dont le travail s'inscrit dans les champs des arts vivants, des formations musicales toutes esthétiques confondues, du théâtre, de la danse...

Les équipes doivent être situées dans une proximité géographique permettant un investissement satisfaisant sur le territoire local.

A terme, il s'agit de contribuer au développement culturel et artistique (en lien au patrimoine, à la lecture publique...) en inscrivant le projet dans une dynamique locale et participative (publics, établissements scolaires, structures municipales et associatives), et afin d'y parvenir, il conviendra de travailler avec une pluralité de partenaires, pour un véritable ancrage sur le territoire et de mettre en place des propositions artistiques de qualité, multiples et visibles.

Ces accueils de formations artistiques en résidence sur la commune feront l'objet d'un conventionnement décrivant les modalités d'accueil, de déroulement des résidences, et conditions des restitutions envisagées.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les principes d'accueil d'artistes en résidence sur la commune,
- d'approuver les termes de la convention type,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions adaptées.

Adopté à l'unanimité

IV – VIE LOCALE - MEM - PROJET D'INTEGRATION DE LA RFID - SUBVENTION DRAC

RFID est l'acronyme de « Radio Frequency Identification » que l'on peut traduire en français par "identification par radiofréquence". C'est une technologie qui permet à presque n'importe quel objet d'être identifié sans fil à l'aide de données transmises par ondes radio.

Dans le cadre de la ré-informatisation du réseau des médiathèques en 2021 et le plan de lecture publique de Quimperlé Communauté, plusieurs structures vont s'équiper de la technologie RFID : Bannalec, Moëlan-sur-Mer, Scaër.

La technologie employée est la UHF 860 MHz et existe déjà sur le réseau à Quimperlé et Mellac. Tous les matériels déjà en place ont été fournis par la société Nedap, qui garantit des prix identiques pour l'ensemble du réseau. Les principaux avantages de ce projet seront :

- L'optimisation du prêt en cas d'affluence en favorisant l'autonomie des lecteurs,
- La garantie de l'anonymat dans les prêts et retours pour les usagers qui le souhaitent (confidentialité),
- La limitation des TMS (troubles musculo-squelettiques) pour les agents grâce à la réduction du nombre de manipulations répétitives,
- Le fait de libérer le personnel des tâches répétitives pour leur permettre de se consacrer à la médiation dans les espaces (accueil mobile),
- De se doter d'un système de comptage des entrées (on ne peut pas actuellement connaître le nombre de personnes qui fréquentent la médiathèque sans emprunter),
- Se doter d'un système antivol,
- Faciliter la mise en place d'une navette et la circulation des documents au sein du réseau Matfilin.

Il faudra réaménager en partie la zone d'accueil et définir l'usage des automates pour le prêt et le retour. Il sera nécessaire également de faire de la médiation au lancement pour former les usagers et répondre aux problèmes techniques.

Le coût de ce projet est estimé à 23 542 € HT avec un plan de financement prévisionnel comme suit

Dépenses		Recettes	
Équipement RFID	23 542.00 € HT	Subvention DRAC	9 416.80 €
		Part commune	14 125.20 €
Total	23 542.00 € HT	Total	23 542.00 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- De valider ce projet d'intégration de la RFID à la MEM,
- De valider le coût de ce projet,
- D'autoriser monsieur le Maire à solliciter, auprès de la DRAC, l'attribution de subvention pour le financement de ce projet.

Adopté à l'unanimité

V – VIE LOCALE - MEM - PROJET D'INTEGRATION DE LA RFID - SUBVENTION DU DEPARTEMENT

Une délibération similaire à la précédente doit également être prise pour solliciter la subvention du Conseil Départemental avec un plan de financement complété ainsi :

Dépenses		Recettes	
Équipement RFID	23 542.00 € HT	Subvention DRAC	9 416.80 €
		Subvention Département	4 708.40 €
		Part commune	9 416.80 €
Total	23 542.00 € HT	Total	23 542.00 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- De valider ce projet d'intégration de la RFID à la MEM,
- De valider le coût de ce projet,
- D'autoriser monsieur le Maire à solliciter, auprès du Conseil Départemental, l'attribution de subvention pour le financement de ce projet.

Adopté à l'unanimité

VI – VIE LOCALE - MEM – ACQUISITION DE FONDS – CENTRE NATIONAL DU LIVRE (CNL) – AIDE EXCEPTIONNELLE

La subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales a pour objet de soutenir l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques.

Cette subvention fait partie intégrante du plan "France Relance" initié par le Gouvernement pour la refondation économique, sociale et écologique du pays.

Cette aide exceptionnelle peut être versée aux collectivités qui ont prévu un budget d'acquisition d'imprimés (livres) achetés dans les librairies pour 2021 supérieur à celui de 2020. C'est le cas de la commune de Riec-sur-Bélon (vote du budget en mars dernier dans lequel la commune de Riec-sur-Bélon s'engage à acheter pour un minimum de 15 900 € de livres imprimés dans les librairies « de proximité »).

Cette aide est de 25 % et est calculée à partir du montant des crédits alloués à l'achat de livres imprimés.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser monsieur le Maire à solliciter cette aide exceptionnelle auprès du Centre National du Livre.

Adopté à l'unanimité

Ajout – VIE LOCALE – CULTURE – FINANCEMENT - Appel à propositions - L'été culturel en Bretagne

Après le succès de « L'Été culturel en Bretagne » en 2020, qui a permis de soutenir de nombreux projets sur l'ensemble de la région, la DRAC Bretagne renouvelle en 2021 cette opération.

Cet appel à propositions est un dispositif soutien à la reprise de la vie culturelle pendant la période estivale, entre juillet et septembre. Il permettra de soutenir des projets spécifiquement élaborés dans cet objectif, ou

des projets qui se déroulent habituellement à cette période, mais nécessitant des adaptations significatives liées à la crise sanitaire.

Les programmes estivaux mis en œuvre par les collectivités pour accompagner la création et la diffusion artistique, et permettre aux structures culturelles de leur territoire et aux artistes de renouer avec le public sont éligibles à ce dispositif.

Les actions proposées devront obligatoirement comporter l'intervention d'un artiste professionnel rémunéré selon la réglementation en vigueur et respecter les dispositions sanitaires obligatoires.

Les modes d'intervention portés par les acteurs culturels peuvent être divers : ateliers, festivals, résidences, rencontres, lectures, expositions, déambulations...

Les actions doivent s'inscrire dans une durée minimale de 3 jours qui peuvent être consécutifs ou répartis tout au long de la période estivale. Elles doivent impérativement permettre la reprise d'activité des artistes, et la rencontre avec des publics.

Une attention particulière sera portée aux projets qui seront déployés dans les territoires situés en zone rurale, aux projets pluridisciplinaires permettant de valoriser les lieux de patrimoine (musées, sites patrimoniaux...), les bibliothèques, les lieux d'exposition..., et aux projets permettant de soutenir de jeunes artistes, en particulier les jeunes diplômés depuis moins de 5 ans des établissements d'enseignement supérieur culture.

Pour les projets portés par des collectivités territoriales, le soutien de la DRAC ne dépassera pas 30% du coût du projet, et sera plafonné à 20 000 €.

Les dossiers doivent être déposés en ligne auprès de la DRAC Bretagne avant le 10 juin 2021.

Au regard de la politique culturelle communale et de l'offre de manifestations pluridisciplinaires prévues cet été (Expositions, Du Reuz dans le bourg, les Journées du Patrimoine...), il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le principe d'une candidature à cet appel à proposition de la DRAC Bretagne,
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document contractuel relatif à cette candidature.

Adopté à l'unanimité

VII – VIE LOCALE – COMMERCE – CRISE SANITAIRE 2021 : REMISE GRACIEUSE ACCORDEE AUX COMMERÇANTS SEDENTAIRES BENEFICIAIRES DE DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Compte tenu du contexte de crise sanitaire actuelle, la municipalité souhaite de nouveau apporter un soutien au commerce local notamment en réduisant les charges financières liées à l'occupation du domaine public.

Conformément aux dispositions de l'article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les biens du domaine public doivent naturellement être productifs de revenus dès lors qu'ils sont occupés ou utilisés à des fins privées. Les usages donnent lieu au paiement d'une redevance.

Aussi, chaque année, le Conseil Municipal vote l'année n-1 les tarifs de l'année n. Les tarifs de redevance 2021 pour l'occupation du domaine public ont été fixés par délibération en date du 15 décembre 2020.

Compte-tenu de la crise sanitaire qui se prolonge, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une nouvelle remise gracieuse totale pour les commerçants occupant le domaine public pour l'année 2021.

Michel DIGUE interroge monsieur le maire sur la question de la terrasse du port de Rosbras. En effet, le quai du port présente des signes inquiétants d'affaissement et la terrasse du bar restaurant est implanté chaque année dessus.

Camille Florit indique que des sondages du quai sont en cours et que nous attendons les résultats de l'étude mais que dans l'immédiat les stationnements y sont interdits.

Monsieur le Maire précise qu'il rencontrera les propriétaires du bar.

Adopté à l'unanimité

VIII – SOLIDARITE/JEUNESSE – ANIMATIONS JEUNESSE – ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM) – PROJET ETE 2021 - TARIFS

Des actions en direction des adolescents ont été proposées prenant la forme d'un mini camps en 2019 et d'une offre multiple sur plusieurs jours en 2020.

En tenant compte de l'offre existante localement (Quimperlé Communauté, Pl'asso jeunes) la municipalité souhaite poursuivre dans cette démarche. L'objectif est de proposer des journées ludiques et sportives à des enfants de 11 à 14 ans, du 12 juillet au 20 août. La restauration du midi ne sera pas proposée, selon le programme, les enfants devront apporter leur pique-nique.

Le projet va s'articuler dans la circonstance sur le principe d'activités « hors-les-murs » afin de permettre aux jeunes de découvrir certains sites méconnus de Riec-sur-Bélon, mais également de participer à des sorties leur permettant de découvrir de nouvelles activités (accrobranches, kayak...). Un local est bien évidemment prévu pour accueillir les jeunes et y organiser certaines animations.

Une demande d'agrément pour un accueil collectif de mineurs (ACM) sera soumise à l'Etat (DDCS – Direction départementale de la cohésion sociale).

Les éléments de programme des activités sont en cours d'élaboration ainsi que la tarification qui va pouvoir s'appliquer. Ces éléments seront présentés en séance et une communication à destination des enfants pourra être déclinée rapidement après le Conseil municipal.

Les activités seront prioritairement destinées aux enfants riécois. Cependant, afin de tenir compte des pratiques de territoire avec les communes de Nevez et Pont Aven (bassin de collégiens et espace jeunes de Pl'asso jeunes), les non riécois pourront être accueillis avec l'application d'un tarif spécifique.

Il est proposé d'adopter la même tarification que l'année passée en ajoutant deux tarifs (15 et 20 €) pour les sorties de deux jours avec hébergement comme suit :

A : 2 € ; B : 4 € ; C : 6 € ; D : 8 € ; E : 15 € ; F : 20 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- de décider des tarifs pour les activités entrant dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs de l'été 2021,
- d'autoriser monsieur le Maire à rechercher des financements.

Adopté à l'unanimité

IX – SOLIDARITÉ/ JEUNESSE – CRECHE ASSOCIATIVE LES PITCHOUNETS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Comme elle le fait depuis plusieurs années, la commune souhaite apporter son soutien financier à la structure afin de pérenniser ce service rendu aux familles riécoises, notamment parce qu'il y a plus demandes de garde d'enfants que d'offres sur notre territoire.

L'activité de la crèche a été très diminuée durant l'année 2020 du fait notamment de la période de confinement de mi-mars à mi-mai.

La commune finance un nombre d'heure d'accueil pour les enfants Riécois sur la base d'un tarif voté chaque année.

Pour une année 2020 « normale », la structure aurait enregistré 33 735,25 heures d'accueil. Ce nombre d'heures d'accueil a été considérablement restreint et il s'établit à 23 599,50. La participation communale a donc été naturellement plus faible qu'en année « normale ».

Trimestres 2020	Nbre d'heures réelles (avec fermeture COVID)	Nbre d'heures théorique (sans fermeture COVID)
1	7 731,00	9 667,50
2	3 016,00	8 802,25
3	5 324,00	7 737,00
4	7 528,50	7 528,50
Heures	23 599,50	33 735,25
Versement	35 399,25 €	50 602,88 €

La structure a un niveau de charges fixes quel que soit le nombre d'heures d'accueil. Cependant, comme d'autres structures privées, la crèche a pu bénéficier des mesures gouvernementales et notamment le chômage partiel.

Pour autant, il ressort de l'exercice comptable 2020 un résultat déficitaire de 3 861.33 €.

Aussi, en complément de l'aide liée à la convention, il est proposé au Conseil municipal de décider du versement une subvention exceptionnelle à la Crèche Les Pitchounets pour un montant de 7 000.00 € aux fins de comblement du déficit 2020 et en soutien financier à la structure.

Cécilia NERZIC n'a pas pris part au vote

Adopté à l'unanimité

X – SOLIDARITÉ/ JEUNESSE – DOTATIONS SCOLAIRES DES ECOLES PUBLIQUES (DOTATIONS, PROJETS PEDAGOGIQUES)

Il est proposé au Conseil municipal d'augmenter de 1% (arrondi suivant le cas) les différents montants des dotations versées aux écoles publiques. Il s'agit des dotations concernant l'achat de fournitures pédagogiques, de petit matériel et de livres.

La même proposition est faite pour les dotations pédagogiques qui permettent aux quatre écoles de la commune de prévoir des activités comme les visites culturelles, des voyages ou des sorties scolaires.

Le montant des dotations scolaires aux écoles publiques est de 23 594.18 € (22 599.05 € en N-1). Celle prévue pour la dotation des écoles publiques « projets pédagogiques » est de 14 386.94 € (13 929.38 € en N-1).

Il est proposé au Conseil municipal de valider le calcul des dotations scolaires des écoles publiques.

Florence PENICHE n'a pas pris part au vote

Adopté à l'unanimité

XI – SOLIDARITÉ/ JEUNESSE – DOTATION A L'ECOLE DU SACRE CŒUR

La commune a passé en 1993 un contrat d'association avec l'école du Sacré-Cœur par lequel la collectivité s'est engagée à verser une somme par enfant pour le fonctionnement de l'école (frais d'entretien, fournitures scolaires, fluides). Les dépenses liées à des investissements ne sont pas concernées par ce contrat et sont à la charge totale de l'école.

L'élémentaire

Il est proposé de verser pour le fonctionnement de l'école élémentaire la somme de 412.02 € par enfant soit au total 14 832.76 € (seuls les enfants dont les parents sont domiciliés à Riec sur Bélon sont pris en compte soit 36 enfants).

La maternelle

Le forfait par enfant de maternelle pour les dépenses d'enseignement, d'entretien et de fluides est de 324.42 € par enfant soit au total 6 488.49 € (20 élèves).

La commune prend également en charge du personnel ATSEM sur la base de 1,211 équivalent temps plein. C'est ce système qui est reconduit. La somme à verser serait donc de 23 662.33 €.

Total du forfait « maternelle » : 30 150.82 €.

La somme totale à verser à l'école du Sacré-Cœur est donc de 44 983.58 €, à laquelle s'ajoute le forfait dotation pédagogique qui s'élève à 3 437.60 €

Il est proposé au Conseil municipal de valider le calcul des dotations scolaires de l'école privée du Sacré Cœur.

Florence PENCHE n'a pas pris part au vote

Adopté :

Abstention : 4 – J. FURIC, B. LE COZ, S. LE BRETON, J. TALGORN.

Contre : 5 – M. DIGUE, C. KERYHUEL, C. HUS, O. BARBEDETTE, V. PRUVOST.

Pour : 17

XII – SOLIDARITÉ/JEUNESSE – DOTATION AUX ECOLES DIWAN DU TERRITOIRE

Depuis 2019, la loi prévoit que les communes doivent participer au financement des frais scolaires des enfants scolarisés en filière bilingue dans une école hors-commune. Le Parlement a récemment adopté une proposition de loi pour protéger et promouvoir les langues régionales qui confirme la création d'un forfait scolaire pour les écoles privées dispensant une scolarisation en langues régionales en cas d'absence d'offre dans la commune.

Le principe retenu l'année passée déjà est le versement d'un forfait correspondant au coût d'un enfant (maternelle et élémentaire) dans nos écoles publiques.

Coût d'un élève dans le public

- Élémentaire 412,02 €
- Maternelle 1 507,54 €

Considérant les effectifs dans les écoles concernées, les montants à verser s'établissent comme suit :

Écoles	01/01/2021		Montant		
	Maternelle	Élémentaire	Maternelle	Élémentaire	Total
Quimperlé	1	0	1 507,54 €	- €	1 507,54 €
Bannalec	0	1	- €	412,02 €	412,02 €
Trégunc	1	0	1 507,54 €	- €	1 507,54 €
Totaux	2	1	3 015,08 €	412,02 €	3 427,10 €

Il est proposé au Conseil municipal de valider le versement du forfait scolaire aux écoles Diwan scolarisant des enfants riécois, sur la base des éléments de coût par élève de l'enseignement public constaté dans les écoles de la commune au titre de la gestion comptable 2020.

Florence PENCHE n'a pas pris part au vote

Adopté à l'unanimité

XIII – AMENAGEMENT – PORTS - ADHESION A L'ASSOCIATION DES PORTS DE PLAISANCE DE BRETAGNE

Lorsqu'il est souhaité l'adhésion de la commune à une association pour la première fois, le Conseil municipal doit autoriser monsieur le Maire à engager cette adhésion.

C'est aujourd'hui le cas pour l'activité des Ports pour laquelle un support technique et professionnel est souhaité. L'association des ports de plaisance de Bretagne (APPB) a vocation d'informer, de représenter et de promouvoir les ports de plaisance adhérents comme partenaires du développement économique du littoral. Cette structure peut mettre également à disposition de ses adhérents différents outils.

L'adhésion est de 0.92 € par corps morts gérés.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à faire adhérer la commune à l'association des ports de plaisance de Bretagne au titre de l'année 2021 et lui donne délégation pour renouveler l'adhésion pour la durée du mandat.

Adopté à l'unanimité

XIV – AMENAGEMENT – PORTS – PRECISION SUR LA CONSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL PORTS

Lors de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2020, un groupe de travail avait été constitué pour la gestion de ses affaires portuaires la commune.

9 élus du Conseil municipal avaient été désignés (Camille Florit, Olivier Barbedette, Florence Penche, Vincent Pennober, Julien Furic, Didier Cado, Claude Keryhuel, Michel Digue et Aude Marseille) et 8 autres personnes volontaires devaient être désignés lors d'une réunion du CLUPP. Cette réunion n'a pas pu se dérouler compte-tenu du contexte sanitaire.

Il est proposé aujourd'hui de structurer la composition de cette seconde partie du groupe de travail pour une bonne représentation des différents acteurs locaux, soit :

- un représentant de l'association des pêcheurs plaisanciers Aven Bélon (Appab),
- deux représentants des professionnels de la mer usagers du plan d'eau,
- cinq représentants des plaisanciers désignés par le Comité Local des Usagers Permanents du Port (CLUPP).

Compte tenu de l'intégration prochaine des mouillages du Bélon dans le cadre de la scission en cours, il est proposé de désigner quatre représentants des usagers permanents des mouillages situés dans l'Aven et de conserver un siège pour un représentant des usagers permanents des mouillages situés dans le Bélon.

Le Comité Local des Usagers Permanents du Port (CLUPP) devrait se réunir le 28 mai prochain pour procéder à ces désignations.

Il est proposé au Conseil municipal de valider ces principes

Adopté à l'unanimité

XV – AMENAGEMENT - URBANISME – REGULARISATION FONCIERE RUE DES TERRES NEUVAS/RUE DES THONIER – PROPRIETE THUILLIER

Lors de la séance du 7 juillet 2020, dans le cadre d'une régularisation foncière avec des propriétaires privés, le Conseil municipal avait accepté la cession gratuite des parcelles AO n° 380 et AO n° 382 au profit de la commune.

Pour mémoire, la parcelle cadastrée section AO n°18 située à l'angle de la rue des Thoniers et de la rue des Terre-Neuvas avait vraisemblablement fait l'objet d'un alignement dans les années 1970. Il apparaissait au regard du plan cadastral que la régularisation foncière n'avait pas été actée et que ladite parcelle se trouvait en partie dans l'emprise de la voie.

Monsieur et Madame THUILLIER propriétaires, envisageant de vendre cette parcelle, des échanges avaient eu lieu pour acter la cession gratuite de la partie de la parcelle située dans l'emprise de la voie en contrepartie de la prise en charge par la commune des frais de géomètre.

Le géomètre-expert a alors établi un document modificatif du parcellaire cadastral. Ainsi, les parcelles AO n° 380 et AO 382 ont été créées.

Le délibéré de cette affaire ne portait pas mention de l'autorisation faite au maire de signer l'acte authentique.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte authentique
- de valider la prise en charge par la commune des frais d'acte

Adopté à l'unanimité

XVI – AMENAGEMENT - URBANISME – CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS – REGULARISATION

Afin d'améliorer la qualité de desserte et de l'alimentation du réseau électrique de distribution publique, par le passé, monsieur le Maire, dument habilité, a signé deux conventions de mise à disposition avec Enedis pour :

- En 2016, pour la mise en place de plusieurs lignes électriques souterraines sur la parcelle cadastrée section ZA numéro 106 (lieu-dit Kericuff) appartenant à son domaine privé.
- En 2017, pour la mise en place d'un poste de transformation d'électricité sur la parcelle cadastrée section AD numéro 221 (rue de Bannalec) appartenant à son domaine privé,

Aux fins de régularisations administratives et juridiques, Enedis a sollicité une étude notariale pour établir les actes notariés portant sur les installations électriques décrites ci-dessus.

Il est proposé au Conseil municipal :

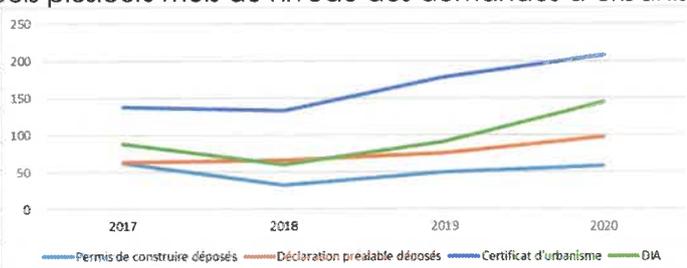
- D'autoriser monsieur le Maire à signer les actes à passer avec Enedis pour la mise en place de plusieurs lignes électriques souterraines sur la parcelle cadastrée section ZA numéro 106,
- D'autoriser monsieur le Maire à signer les actes à passer avec Enedis pour la mise en place d'un poste de transformation d'électricité sur la parcelle cadastrée section AD numéro 221,
- De donner tous pouvoirs à monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité

XVII – RESSOURCES – PERSONNEL - ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE - AUTORISATION DE CREATION D'EMPLOI

Une dynamique importante est constatée depuis plusieurs mois au niveau des demandes d'urbanisme.

	2017	2018	2019	2020
Permis de construire déposés	62	32	50	58
Déclaration préalable déposés	63	66	75	97
Permis d'aménager déposés	1	0	3	0
Permis de démolir déposés	1	0	3	3
Certificat d'urbanisme	138	133	178	208
DIA	88	60	91	144



L'instruction de toutes ces demandes sont très chronophages et les perspectives d'évolution en matière d'urbanisme laissent à penser que ce rythme ne va pas décroître avant plusieurs mois.

Soucieux de ne pas casser cette dynamique et donc de se donner les moyens de répondre à ces demandes mais également de poursuivre dans la démarche de conseil aux administrés sur leur projet, il est envisagé de recourir à un renfort occasionnel de quelques mois. Ce renfort permettra également de mettre à jour le suivi fiscal de nos dossiers (suivi des taxes et participation liées à l'urbanisme, meilleure transmission aux services de l'État, remise à jour des dossiers).

Les missions qu'il est souhaité de confier à ce renfort sont l'instruction simple (Certificats d'Urbanisme d'information et Déclarations Préalables), la gestion administrative de dossiers d'urbanisme et des travaux de secrétariat du service.

Il appartient au Conseil municipal de créer ce type d'emploi non permanent lié à des accroissements temporaires d'activité.

Les besoins du service vont donc amener à créer un emploi non permanent, pourvu directement par un agent contractuel. Ce contrat sera indexé sur un emploi de catégorie C d'agent administratif. Ce type d'emploi permanent existant dans la collectivité, le traitement sera calculé par référence à l'indice majoré du 1^{er} échelon de la grille indiciaire du grade concerné, dans la limite de l'indice terminal du grade le plus élevé afférent à l'emploi.

Le régime indemnitaire sera versé dans les conditions prévues par les délibérations de la collectivité en la matière.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Une opportunité de recrutement d'un agent exerçant les mêmes fonctions, à temps partiel, dans le service urbanisme de Clohars-Carnoët est à l'étude. Cela aurait l'avantage de disposer rapidement d'un agent déjà formé et qui travaille également avec le service instructeur de Quimperlé Communauté.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire :

- à créer un emploi non permanent jusqu'au 31 décembre 2021, pourvu directement par des agents contractuels pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité,
- à signer le contrat et tout document afférant à ce recrutement,
- à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'année 2021.

Adopté à l'unanimité

XVIII – RESSOURCES - PERSONNEL COMMUNAL : ÉLECTIONS 2021 – INDEMNITES DE MISE SOUS PLI

En juin 2021 se dérouleront les élections régionales et départementales.

La mise sous pli de la propagande électorale des régionales est réalisée par la Préfecture.

Réglementairement, pour les élections départementales c'est au bureau centralisateur (Moëlan-sur-Mer) de réaliser la mise sous plis de la propagande. Traditionnellement, la plupart des communes du canton ont choisi de garder la mise sous plis et la commune de Moëlan-sur-Mer reverse l'indemnité de l'Etat aux communes.

Lorsque la commune a fait le choix de la mise sous pli par les agents municipaux, il est nécessaire de disposer d'une délibération prévoyant comment la somme est répartie entre les personnels volontaires mobilisés en dehors de leur temps de travail habituel.

Ajout à l'ordre du jour : Afin de permettre le reversement à la commune de Riec-sur-Bélon des fonds versés par la Préfecture concernant la réalisation de l'adressage, la mise sous pli et le colisage de la propagande électorale (élections départementales), la commune de Moëlan-sur-Mer vient de nous faire parvenir une convention.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de décider de la mise sous pli du matériel de propagande électorale en régie,
- de décider d'une répartition de l'indemnité de l'État à part égale aux agents ayant participer à la mise sous plis,
- de dire que cette décision s'applique pour les élections départementales de 2021.
- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Moëlan-sur-Mer.

Adopté à l'unanimité

XIX – RESSOURCES – FINANCES – BUDGET LOTISSEMENT – FINANCEMENT – MOBILISATION D'UN PRET RELAI (COURT TERME)

Afin de préfinancer l'opération d'aménagement du lotissement communal de 12 lots libres dans le quartier de Coat Pin Lanmeur, la commune de Riec sur Bélon doit recourir à un prêt relai court terme dans l'attente de l'encaissement du produit de la vente des terrains.

Ce financement sera intégré au budget annexe Lotissements et n'entrera donc pas dans l'encours de dette du budget principal.

Une consultation a été lancée auprès de 3 organismes bancaires et l'offre de la Banque postale est celle qui présente les meilleures garanties et dont voici les principales caractéristiques :

Montant	350 000,00 €
Durée	36 mois avec différé de 33 mois
Frais de dossier	350,00 €
Périodicité	Trimestrielle
Type de remboursement	A dernière échéance
Taux	0,36%
Cout total	3 780,00 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider le choix de l'offre de la Banque postale selon les conditions ci-dessus énoncées,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

Adopté à l'unanimité

XX – RESSOURCES – APPEL A PROJETS POUR LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE – ANNEE 2021

Lorsque cela est possible la commune procède à l'installation de radar pédagogique afin de favoriser l'apaisement de la vitesse de la circulation automobile.

Au titre des dépenses inscrites au budget pour l'année 2021, il est prévu l'implantation d'un radar pédagogique fixe solaire rue de Bannalec. Le coût de cette opération s'élève à 2 990.42 € TTC.

Ce type de projet est éligible à un financement du Conseil départemental dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. En effet, il s'agit d'un aménagement visant à renforcer l'accessibilité, le partage de la route et l'apaisement de la vitesse.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider ce projet d'aménagement,
- d'autoriser monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de l'appel à projets du Département du Finistère pour la répartition du produit des amendes de police relative à la circulation routière (année 2021).

Adopté à l'unanimité

XXI – RESSOURCES - QUIMPERLE COMMUNAUTE – FONDS DE CONCOURS PATRIMOINE – PROGRAMME 2021

Engagée durablement dans une démarche de sauvegarde de son patrimoine et notamment de ses chapelles, la commune souhaite procéder de nouveau à des travaux en 2021 :

- Consolidation des fondations et rénovation du mur de la sacristie de la Chapelle Saint Gilles : 15 500 € TTC,
- Restauration des équipements campanaires de la Chapelle Saint Gilles : 4 880 € TTC.
- Remise en service de la cloche 1 de l'Église Saint Pierre ainsi que divers traitements pour un montant global de 2 659.02 € TTC.

Les travaux qui seront réalisés sont éligibles à l'attribution d'un fonds de concours communautaire au titre de la préservation du petit patrimoine touristique et de sa mise en valeur à hauteur de 50% du reste à charge du montant hors taxes des travaux. En effet, ces travaux seront également accompagnés par les associations qui apporteront également un financement par le versement de dons à la commune.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à engager les travaux et à solliciter le fonds de concours communautaire.

Adopté à l'unanimité

XXII – RESSOURCES - APPEL A PROJET POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Cet appel à projets centré sur le 1er degré vise à assurer un égal accès au service public de l'éducation. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base,
- les services et ressources numériques, objets du présent appel à projets,
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Afin de compléter le parc informatique des 2 écoles publiques Riécoises, et ainsi favoriser l'accès aux apprentissages des enfants, la commune s'est positionnée comme candidate à ce plan de relance pour un montant de :

- Ecole Françoise Bosser : Volet 1 : socle numérique de base : 11 350 €, volet 2 : services et ressources numériques : 1 000 €.

- Ecole de Coat Pin : Volet 1 : socle numérique de base : 6 248 €, volet 2 : services et ressources numériques : 1 000 €.

L'aide de l'Etat dans le cadre du plan de relance est de 70 % pour le volet 1, et 50 % pour le volet 2.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention
- d'approuver le montant de la participation financière de la commune dans le cadre de ce plan de relance,
- d'autoriser le Maire à signer la convention inhérente.

Adopté à l'unanimité

XXIII – RESSOURCES – FINANCES – TARIFS DES PHOTOCOPIES

En décembre 2020, lors du vote des différents tarifs municipaux, ceux applicables à la reprographie de document pour les usagers de l'équipement ont été fixés comme suit :

- A4 noir & blanc : 0.26 €
- A3 noir & blanc : 0.36 €
- A4 couleur : 0.51 €

Ce service n'est pas souvent sollicité, cependant, lorsque c'est le cas, ces tarifs ainsi définis induisent de faire régulièrement l'appoint et pour quelques centimes parfois.

Aux fins de simplification, il est proposé au Conseil municipal l'application des tarifs suivants :

- A4 noir & blanc : 0.25 €
- A3 noir & blanc : 0.35 €
- A4 couleur : 0.50 €

Adopté à l'unanimité

XXIV - RESSOURCES – FINANCES – ADMISSIONS EN NON-VALEURS

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables. Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

Le comptable expose qu'il n'a pu recouvrer un certain nombre de recettes municipales, Il demande l'admission en non valeurs des sommes suivantes.

Budget Principal, 808.35 € pour :

- Restauration scolaire : 28,60 €,
- Garderie périscolaire : 142,39 €
- Droits de place : 637,36 €

Il est proposé au Conseil municipal d'admettre ces montants en non-valeurs (Compte 6541).

Adopté à l'unanimité

XXV – RESSOURCES – QUIMPERLE COMMUNAUTE – RAPPORT D'ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET RAPPORT SUR L'EGALITE FEMMES – HOMMES - RAPPORT 2020

Monsieur le Maire fera en séance une présentation des éléments de ce rapport transmis par mail afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Ce rapport est téléchargeable sur le site internet de Quimperlé Communauté : www.quimperle-communaute.bzh

Julien FURIC demande si l'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique existe toujours à Quimperlé Communauté. Monsieur le maire lui précise qu'elle est toujours en vigueur cependant le montant a été diminué. Il indique qu'après analyse, il apparaît que le montant de l'aide influe peu sur la décision d'achat.

Ensuite, Olivier BARBEDETTE souhaite connaître la durée du contrat de délégation pour le transport collectif (TBK). Il précise qu'à ce jour ça fonctionne mais que la transition entre les deux délégataires a été laborieuse et que cela a généré beaucoup de difficulté pour les usagers et notamment les scolaires. Le maire indique que l'ensemble du réseau est exploité par délégation de service public par RATP Dev du 4 juillet 2020 à 2028. Ce délégataire a dû mettre en place le service dans un contexte très particulier. Aujourd'hui tout semble fonctionner normalement.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités de développement durable et rapport sur l'égalité Femmes/Hommes de Quimperlé Communauté pour l'année 2020

XXVI – DIVERS : DECISIONS L 21 22 22 : COMPTE-RENDU

Le 08/03/2021

Signe avec l'entreprise Rivoal Lorient, sise, ZI de Kerpont, rue Denis Papin, 56600 LANESTER, un contrat d'entretien et de maintenance des équipements de cuisine du restaurant scolaire : Froid – Cuisson et préparation – Laverie – Climatisation.

Précise que le contrat est conclu pour une durée de un an, renouvelable tacitement par période de un an, sans que sa durée totale n'excède quatre ans pour un montant total annuel ferme de 932,00 Euros HT auquel s'ajoute le montant de la TVA en vigueur. Celui-ci prend effet à la date de sa notification.

Le 11/03/2021

Signe avec Quimperlé Communauté sise, 1, rue Andreï Sakharov, CS 20245, 29394 QUIMPERLE Cedex, l'autorisation de travaux citée en objet, pour assurer l'entretien des cours d'eau contrat de Sud – Cornouaille – Belon et Côtier,

Précise que les actions d'entretien des rives et des abords des cours d'eau seront menées sans participation financière de la commune.

Le 12/03/2021

Signe la convention financière conclue avec le SDEF fixant le fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF pour la réalisation des travaux de remplacement crosses doubles – Port de Rosbras.

Précise que le montant du fond de concours est de 1 500,00 € HT.

Le 19/03/2021

Signe la convention financière conclue avec le SDEF fixant le fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF pour la réalisation des travaux de rénovation point lumineux – Rue François Cadoret.

Précise que le montant du fond de concours est de 700,00 € HT.

Le 22/03/2021

Signe la convention financière conclue avec le SDEF fixant le fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF pour la réalisation des travaux de remplacement des armoires d'éclairage public vétustes

Précise que le montant du fond de concours est de 6 111,00 € HT.

Le 29/03/2021

Signe avec la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON Finistère) sise, ZA du Drevers, 25 rue de la Petite Vallée, BP 2, 29190 PLEYBEN, la convention multiservices (expertise, conseil et services) pour assurer la gestion des espèces classées nuisibles ou exotiques envahissantes.

Précise que l'adhésion annuelle forfaitaire pour l'année 2021 s'élève à 145 euros. Celle-ci sera renouvelée, sauf dénonciation, par tacite reconduction au mois de janvier de chaque année.

Le 01/04/2021

Signe avec le groupe PLG (Pierre Le Goff) 440 route de Rosporden – 29000 QUIMPER, un contrat de mise à disposition d'appareils distributeurs de savon pour l'espace Kermorvan.

Précise que la commune s'engage à acheter au groupe PLG les produits de recharges en lien avec les appareils distributeurs mis à disposition.

Annexe n°6 : les déclarations d'intention d'aliéner

La séance est levée à 20h20

Le Maire
Sébastien Miossec

